**Le traité de Mishna Meguila et la ville**

***Introduction :***Le traité Meguila, en Mishna, traite de deux sujets et comporte une liste.

1. Le premier sujet c’est, comme on aurait pu s’y attendre, la déclamation du rouleau d’Esther : quand? Comment ? Et qui déclame ? (Chapitre 1 et 2). Or ce qui détermine la date à laquelle on déclame le rouleau, du 11 au 15 adar inclus, c’est la catégorie de villes qu’on a fait sienne.

Il y a trois catégories de ville (chapitre 1.1-3) :

1. Les citadelles, villes entourées de murailles à l’époque de Yehoshoua bin Noun.
2. Les villes grandes.
3. Les faubourgs ?

Définition d’une grande ville : dix personnes qui s’occupent du collectif, c’est-à-dire du quorum pour la *téfila*, la prière. Moins que dix, c’est un faux-bourg.

Ce qui lie les faubourgs aux grandes villes c’est le jour de rassemblement, lundi et jeudi. Ce jour-là, on déclame dans la Torah et les enseignants de la loi siègent dans les villes.

II) Le deuxième sujet c’est la déclamation de la Torah (chapitre 3 et 4). Quels sont les jours où on déclame dans la Torah ? Combien de personnes y déclament ? Quand est-ce que la déclamation de la Torah est clôturée par une déclamation des Prophètes ? Qu’il faut être dix pour déclamer. Comment s’y prend on pour la traduction simultanée ? Quels sont les passages non traduits et ceux qui ne sont pas « déclamables » ?

Or la Mishna introduit le sujet de la déclamation de la Torah par une expression emblématique (chapitre 3) : *Béné haïr,* les fils de la ville, les bâtisseurs de la cité. Les hommes qui constituent un collectif possèdent un espace pour y prier les jours de grands rassemblements comme les jeûnes, et une maison de rassemblement pour y prier et déclamer le texte de la Torah et des Prophètes. Les fils de la ville se rassemblent autour d’une parole à laquelle ils donnent de la hauteur. Cette parole est celle que Moshé notre maître, ainsi que les autres prophètes, nous ont transmis comme étant la parole qu’Hachem adresse aux fils d’Israël.

**Conclusion :**

Le traité de Mishna (répétition) Meguila est tout entier une mise en exergue d’un collectif régulé par la déclamation.

La déclamation du rouleau de la Meguila, qui est une charge sur chaque individu, comme le Hallel ou le Keriat Shema, est dépendante de la catégorie de ville que cet individu a fait sienne.

La déclamation de la torah et des Prophètes, qui est une charge de la collectivité, se fait aux jours de rassemblements, fêtes et jeûnes et en présence de dix hommes. La ville possède un espace et une maison de rassemblement.

**Les 5 lettres du rouleau d’Esther**

* Le rouleau d’Esther a été rédigé comme une lettre qu’Esther et Mordekhaï envoyèrent aux juifs pour établir les jours du 14 et 15 adar comme jour de fête de Pourim (9.31).

Plusieurs lettres jalonnent le récit Esthérien.

* Le roi envoie dans toutes les provinces du royaume perse des missives qui établissent l’autorité de la langue maritale des foyers (1.22).
* Haman ayant reçu le sceau royal envoie dans les 127 provinces un édit stipulant que le jour du 13 adar serait celui de la destruction complète du peuple juif (3.13), écrit le 13 Nissan.
* Mordekhaï ayant reçu la maison d’haman après que ce dernier ait été pendu, rédige un document royal qui donne l'autorisation à tous les juifs et leurs partisans de se défendre contre leurs ennemis le jour du 13 adar (8.10), écrit le 23 Sivan.
* Mordekhaï, après la victoire des juifs envoie une lettre à tous les juifs du royaume qui institue Pourim comme une des fêtes du calendrier chaque année (9.20).

**Conclusion :**

Le récit Esthérien avec ses 5 lettres qui le composent se propose à nous comme une lettre qui nous est adressé. Cette lettre nous remet en mémoire que, s’il y a des puissances qui se liguent pour exterminer les juifs, leurs plans se retournent contre eux et c’est finalement eux qui disparaissent. Tel fut le cas de l’Espagne à l’époque de l’inquisition (1492) et du régime nazi lors de la dernière guerre (1945).

**La particularité du rouleau d’Esther :**

**L’absence du nom de Dieu**

***Introduction :***

Les livres de la Bible hébraïque sont nommés dans la tradition juive (la Mishna): Écritures de la sainteté. La sainteté de ces livres réside dans la mention des différents noms de Dieu, qu’il est interdit d’effacer. Un livre est dit « Écrit de la sainteté » s’il comporte la mention d’un des noms divins. Or le rouleau d’Esther n’en comporte même pas un seul. Deux questions se posent :

1. Pourquoi le nom de Dieu ne figure-t-il pas dans le rouleau d’Esther ? Sous aucune forme ?

2) Comment le livre d’Esther peut-il être considéré comme un écrit de la sainteté sans cette mention ?

1. Le rouleau d’Esther : Une lettre composée de 5 lettres.

Le rouleau d’Esther tout entier est écrit comme une lettre que Mordekhaï et Esther adressèrent à tous les juifs des 127 provinces du royaume d’Assuérus. Cette lettre leur a été adressé directement après les événements (chapitre 9.20) et à nouveau l’année d’après pour confirmer la chose de façon définitive (9.29).

Par ailleurs, le premier chapitre du rouleau se conclut aussi par une lettre que le roi adresse aux 127 provinces (1.22). Le rouleau d’Esther déroule l’histoire de la lettre que Haman rédigea contre les juifs des 127 provinces (3.13) et de la reprise de cette même lettre par Mordekhaï pour renverser la situation (8.11) après que Haman a été suspendu.

II. L’écriture du nom de Dieu

Tout celui qui détruit un des noms de Dieu transgresse une recommandation de la Torah. Voilà pourquoi, dans les générations antérieures, on était très attentifs à n’écrire un des noms de Dieu qu’il est interdit de détruire, que dans un texte des (24) livres de la Sainteté.

C’est cette habitude que Mordekhaï a préservé quand il a rédigé le rouleau d’Esther qu’il envoya comme édit royal dans les 127 provinces du roi A’hachveroch. Le rouleau d’Esther a été envoyé comme une lettre mais reçu par l’ensemble des juifs du royaume comme un texte à déclamer, comme un des livres des Écritures de la sainteté.

Le nom de Dieu ne figure pas dans le rouleau d’Esther car la genèse de son écriture ne l’autorisait pas. Ayant été envoyé comme un édit royal, ce texte ne comporte pas le nom de Dieu, car ce n’est pas un support qu’on va forcément protéger de la destruction. Ce qui a donné au rouleau d’Esther le rang d’Écriture de la sainteté, c’est parce qu’il a été reçu par tous les juifs du royaume comme un texte à déclamer, à l’égal des autres livres d’Écritures de la sainteté.

Cette particularité du livre d’Esther est soulignée par Rambam, Démarches de la Meguila 2.18.

Tous les récits-en-livres des prophètes ainsi que toutes les Ecritures de la Sainteté seront déconsidéré dans l’avenir, à l’époque du Messie, sauf le rouleau d’Esther. Lui, sera maintenu comme seront maintenus les cinq livres-en-récits de la Tora et comme les démarches (règles a suivre) de la Tora-orale, qui ne sont jamais susceptibles d'être déconsidérées.

Malgré que la mémoire du souvenir des diverses oppressions sera complètement déconsidérée, comme il est dit (Yechaya 65 ;16) :

“Car les oppressions premières seront oubliées”, les jours de Pourim ne seront pas déconsidérés comme il est dit (Esther 9 ;28) :

“Les jours de Pourim que voilà ne passeront pas de l'intérieur des juifs, et leur souvenir ne s'interrompra pas de leur descendance”.

**Le récit Esthérien**

Cinq pièces de chancellerie\*

\*du latin cancellarius: fonctionnaire royal ayant la garde et la disposition du sceau.

**Introduction :**

C’est une recommandation dite au nom de la Torah pour chaque juif d'écrire à son intention un rouleau complet des cinq livres de la Torah de Moshé notre maître. Les cinq rouleaux de la Torah peuvent s’écrire sur 248 colonnes de 42 lignes. Ce qui représente un long travail de copie (de 3 mois pour les plus diligents à un an pour le scribe moyen).

Pourtant cette recommandation n’est pas accomplie par la majeure partie et seuls quelques individus ont accompli cette recommandation.

Le rouleau d’Esther est, sur les 24 livres des Écritures de la sainteté, celui qui est le plus recopié. Un très grand nombre de familles possède une copie manuscrite de la lettre de Pourim.

**Les cinq pièces de chancellerie du récit esthérien.**

* Chapitre 1. Versets 19 et 22 :

La parole directrice souveraine émane de devant le souverain. Il est inscrit dans les lois de Perse et de Médie sans que cela ne puisse être outrepassé. Il fait envoyer des Supers Supports à toutes les provinces du Roi. Chaque province selon son écriture et à chaque peuple selon sa langue :

ÊTRE POUR L’HOMME DOMINANT DANS SA MAISON ET PARLANT COMME L’IDIOME DE SON PEUPLE.

* Chapitre 3. Versets 12 et 13 :

Ils sont rassemblés les scribes du roi au premier mois le treizième jour d’icelui. Il fût rédigé en écriture comme tout ce qu’assurément Haman a recommandé aux A’hash-darpan du roi, aux satrapes qui s’assurent de chaque province juridique ainsi qu’aux princes de chaque peuple, chaque circonscription selon son écriture et chaque peuple selon sa langue. Au nom du roi A’hashveroch c’est écrit et signé avec le sceau du roi.

13. Et d’envoyer des supports écrits par l'intermédiaire des coursiers à toutes les provinces royales :

D’EXTERMINER, ASSASSINER ET DÉTRUIRE TOUS LES JUIFS, JEUNES ET VIEUX, ENFANTS ET FEMMES, EN UN SEUL JOUR ET FAIRE MAIN BASSE SUR LEUR DÉPOUILLE.

* Chapitre 8. Versets 9 à 11 :

Les scribes du roi furent rassemblés en ces temps-là le troisième mois, c’est le moi de Sivan, le vingt-troisième jour d’icelui. Il fût rédigé comme tout ce qu’assurément Mordekhaï a recommandé aux juifs et aux A’hash-darpan, aux satrapes et aux princes des provinces juridiques. Chaque province juridique selon son écriture et chaque peuple selon sa langue. Pour les juifs, selon leur écriture et leur langue. Il écrit au nom du roi A’hashvéroch et il signe du sceau du roi. Il envoie les libellés par l'intermédiaire de coursiers à chevaux chevauchants le patrimoine du rapide explorateur fils de Ramekh. LE ROI A DONNE AUX JUIFS DE CHAQUE VILLE DE SE RASSEMBLER ET SE TENIR VIGILANT DE LEUR PERSONNE, POUR EXTERMINER ET TUER ET DÉTRUIRE TOUTE TROUPE D’UN PEUPLE, D’UNE PROVINCE JURIDIQUE QUI LES OPPRESSENT, ENFANTS ET FEMMES, ET FAIRE MAIN BASSE SUR LEUR BUTIN.

* Chapitre 9. Versets 20 à 22 :

Mordekhaï écrit ces paroles-là. Il envoie des supports de récits à tous les juifs qui assurent toutes les provinces juridiques du roi A’hashverosh, les proches et les lointains :

DE MAINTENIR SUR EUX D’ÊTRE REALISANT LE JOUR DU 14 ADAR ET LE JOUR DU 15 D’ICELUI, CHAQUE ANNEE. COMME LES JOURS OÙ LES JUIFS SE SONT REPOSES DE LEURS ENNEMIS ET LE RENOUVEAU LUNAIRE QUI SE TRANSFORMA POUR EUX DE TRISTESSE EN JOIE, DE DEUIL EN JOUR DE BON. DE LES REALISER JOURS DE FESTINS ET DE JOIE D’ENVOI DE PARTS UN HOMME A SON AMI ET CADEAUX AUX PAUVRES.

* Chapitre 9. Versets 29 à 32 :

Elle écrivit, Esther la reine, fille d’Avi’haïl, ainsi que Mordekhaï le juif, toute la puissance (de ce récit). Pour ériger sur eux la missive des sorts la deuxième, celle-là. Il envoie des supports de récits à tous les juifs, aux 127 provinces juridiques, le royaume d’A’hashveroch, des paroles de paix et de vérité :

ACCOMPLIR CES JOURS DE POURIM EN LEURS TEMPS, COMME ASSUREMENT MORDEKHAÏ LE JUIF L’INSTITUA AVEC ESTHER LA REINE, COMME ASSUREMENT ILS L’INSTITUERENT SUR LEUR PERSONNE ET SUR LEUR FAMILLE, LES PAROLES DES JEÛNES ET DES CRIS. C’EST LE DISCOURS D’ESTHER QUI INSTITUA LES PAROLES DE POURIM QUE VOILÀ ET QUI FURENT TRANSCRITS EN UN (des 24) LIVRES.

**Conclusion**

Le rouleau d’Esther est tout entier une lettre qui a été adressé aux juifs de chaque province juridique du royaume d’A’hashveroch. Cette lettre est adressée par Mordekhaï et Esther juste après la victoire des juifs sur leurs ennemis et de nouveau un an après pour que les jours de Pourim soient fixés comme jours de fêtes et que cette lettre, le rouleau d’Esther, soit considérée comme un des 24 livres de la sainteté. Cette lettre émanant de la maison royale contient la lettre qu’Haman fit envoyer pour détruire les juifs et la seconde lettre que Mordekhaï envoya au même sujet pour inverser la chose. La lettre la plus énigmatique reste donc la première : l’homme est dominant dans sa maison et parle l’idiome de son peuple.

Selon Rabbi Moshé Isserles, le rouleau d’Esther tout entier est une parabole sur l’aventure de l’âme humaine et ses péripéties dans le monde. Tel est le contenu de cette première lettre : l’homme doit être maître de son corps (sa maison) en faisant l'apprentissage de la langue de son peuple, les humains.

**YA**